

Covid-19 : les entreprises sous pression avec l'érosion du télétravail

Le gouvernement appelle employeurs et salariés à se "remobiliser" pour renforcer le télétravail dans les entreprises, alors qu'une étude montre une certaine "érosion" du travail à domicile.

Le gouvernement ne s'en sort pas avec le télétravail. On attendait qu'il devienne temporairement obligatoire. Il n'en est rien. Imposé, encouragé, conseillé, le recours à cette pratique, qui est un instrument comme un autre pour limiter la circulation du virus, aurait fortement ralenti. Il y a une forme d' *«érosion du télétravail»* contre laquelle *« il faut absolument se remobiliser»*, a déclaré mardi la ministre du Travail Élisabeth Borne, en marge d'un déplacement à Béthune (Pas-de-Calais). Les services du ministère vont se mobiliser pour *« conseiller les entreprises »* et *« le cas échéant sanctionner »*, a-t-elle précisé. La ministre a également appelé au *« dialogue social »* dans les entreprises, ce qui permettra de tenir *« compte des difficultés que certains salariés peuvent rencontrer. »*

Élisabeth Borne avait déjà lancé cet appel à la mobilisation lundi soir, au cours d'une visioconférence hebdomadaire avec les partenaires sociaux. Une étude réalisée par Harris Interactive pour le ministère montre une érosion du télétravail à 100%, souligne le ministère. Selon cette enquête, parmi les actifs pouvant télétravailler facilement, 36% n'ont pas télétravaillé la semaine du 18 au 24 janvier, contre 30% la semaine du 2 au 8 novembre. Et la part de ceux

télétravaillant à 100% est passé de 45% en novembre à 30% en janvier.

À lire aussi

Les 4 faces cachées du télétravail

Le Premier ministre Jean Castex avait affirmé vendredi que « *dans toutes les entreprises où c'est possible, le recours au télétravail sera(it) renforcé* ». Mais le ministère du Travail avait d'emblée précisé que la règle sur le télétravail restait inchangée dans le protocole sanitaire régissant la vie dans les entreprises mis à jour vendredi. Celui-ci prévoit que le télétravail soit « *la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent* » avec, pour les « *salariés en télétravail à 100%, un retour en présentiel (...) possible un jour par semaine au maximum lorsqu'ils en expriment le besoin* » .

La ministre, qui a échangé lundi en visioconférence avec les Direccte (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), les a appelées à la vigilance, invitant les inspecteurs du travail à sanctionner les entreprises « *si on se rend compte qu'il y a des dérives* » .

Au cours de la réunion de lundi, les syndicats ont appelé à l'ouverture rapide dans les entreprises de négociations sur le sujet. « *La meilleure façon d'y arriver c'est le dialogue social. Il faut une convocation rapide des CSE* » (comités sociaux et économiques), a déclaré à l'AFP Cyril Chabanier, président de la CFTC.